

**COMMUNE DE GUENVILLER**

Guenviller, le 15 juin 2023

**CONVOCATION**

Convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> juin 2023 pour la séance qui s'ouvrira à la salle St Lambert le vendredi 9 juin 2023 à 19 heures.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance

**Point n° 0** – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 5 avril 2023

**Point n° 1** – DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS  
DANS LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Point n° 2** – AFFAIRE SCEA « LES JARDINS DE GUENVILLER »

**Point n° 3** – RECOURS GRACIEUX DE M. BOUSSOUF

**Point n° 4** – CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE COMMUNALE

**Point n° 5** – TRAVAUX SYLVICOLES

**Point n° 6** – VENTE D'HERBE

**Point n° 7** – DIVERS

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2023 à 19 heures**

L'an deux mil vingt trois, le neuf du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Raymond TRUNKWALD, Maire, s'est réuni à la Salle St-Lambert.

**Etaient présents** : Raymond TRUNKWALD, André DUPPRE, Emilie THIEL, Roland FRIDERICH, William CANADA, Thomas BETTING, Catherine HOMBACH, Patrick MIESZKALSKI, Christian FORTHOFER, Betty BROQUARD, Sandrine LEFEBVRE

**Etaient absents excusés** : Yves BROQUARD, qui a donné procuration de vote à André DUPPRE, Alain KLEINHENTZ qui a donné procuration de vote à Christian FORTHOFER, Sabrina MULLER, qui a donné procuration de vote à Emilie THIEL, Mathieu MUHR

Madame Emilie Thiel est élue secrétaire de séance.

#### **Point n° 0 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 5 AVRIL 2023**

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2023, dont chaque conseiller avait reçu un exemplaire, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **Point n° 1 – DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DANS LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

L'élection des sénateurs du département de la Moselle aura lieu le 24 septembre 2023. Préalablement à cette élection, il appartient aux conseils municipaux de procéder à la désignation de leurs délégués et de leurs suppléants à cette élection.

Ont été élus au premier tour :

Délégués de la commune : FRIDERICH Roland, DUPPRE André, THIEL Emilie

Suppléants : TRUNKWALD Raymond, CANADA William, MIESZKALSKI Patrick

*Pour la sérénité des débats, M. le Maire demande que les points 2 et 3 se déroulent à huis clos.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.*

#### **Point n° 2 – AFFAIRE SCEA « LES JARDINS DE GUENVILLER »**

M. le Maire fait lecture du dossier adressé par Maître KARM, avocat agissant pour les intérêts de la SCEA « Les Jardins de Guenviller », qui saisit le Tribunal Administratif contre le refus du permis de construire n° PC 05727121 V 0002.


Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à ester en justice.

#### **Point n° 3 – RECOURS GRACIEUX DE M. BOUSSOUF**

Un courrier de Mme Christelle Merll, avocate agissant pour le compte de M. Boussouf, a été réceptionné en mairie. Il s'agit d'un recours gracieux demandant le retrait du permis de construire délivré pour l'espace intergénérationnel.

Lecture est faite dudit courrier et de la réponse élaborée par l'équipe municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

 se prononce pour le maintien en l'état du projet,

- ✚ autorise M. le Maire à envoyer le courrier-réponse à l'avocate de M. Boussouf,
- ✚ et, en cas de besoin, autorise M. le Maire à ester en justice.

*Fin du huis-clos.*

#### **Point n° 4 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE COMMUNALE**

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse au 1<sup>er</sup> février 2024, il peut être constitué une commission de location chargée de préparer les décisions de la commune relatives à la constitution des lots, aux modalités de mise en location, au choix du locataire et à la gestion des lots. Les décisions en elles-mêmes seront prises par le Conseil Municipal. Cette commission est constituée entre autres du Maire, président de la commission et de deux conseillers municipaux. Monsieur le Maire fait un appel à candidature. MM DUPPRE et FORTHOFFER proposent leur candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne MM. DUPPRE et FORTHOFFER comme représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de location de la chasse.

#### **Point n° 5 – TRAVAUX SYLVICOLES**

Suite à la présentation par M. Tritz, garde-forestier, du programme de travaux sylvicoles pour la forêt de Guenviller lors de la précédente séance du Conseil Municipal le 5 avril dernier, M. le Maire propose de procéder à l'ouverture de cloisonnement d'exploitation en parcelle 1.a ainsi qu'au dégagement manuel des régénérations naturelles en parcelle 7.a, selon les devis présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- ✚ Accepte ce programme de travaux sylvicoles
- ✚ Charge M. le Maire de procéder aux travaux.

#### **Point n° 6 – VENTE D'HERBE**

M. le Maire, étant indirectement concerné, se retire pour ce point.

Mme THIEL informe l'assemblée que, comme les années précédentes, nous procédons à une vente d'herbe, au niveau de certains terrains communaux. Il présente à l'assemblée la proposition de l'ETA TRUNKWALD pour un montant de 730 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ✚ accepte la proposition de l'ETA TRUNKWALD
- ✚ accepte le chèque de l'ETA TRUNKWALD correspondant au montant de la vente, soit 730 €
- ✚ dit que les sommes seront versées en recettes de fonctionnement chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses, article 7028 Autres produits forestiers et agricoles.

#### **Point n° 7 – DIVERS**

- fête de la musique le 21 juin
- 1<sup>er</sup> juillet : opération Guenviller propre

- jobs d'été – réunion le 21 juin
- Recrutement d'un assistant éducatif germanophone
- Mise en place du radar pédagogique Rue de Hombourg sous 15 jours environ
- Devis en cours pour le marquage au sol des passages piétons et des STOP

**L'ordre du jour étant épuisé, personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h35.**

**Affiché le 16 juin 2023.**